

Kabubu plaide pour un accueil inconditionnel des personnes exilées dans le respect des libertés et droits humains fondamentaux et du droit international et avant toute considération utilitariste et économique liée à l'accueil.

En 2025, la question migratoire en France et en Europe occupe une place centrale dans le débat public et politique. En France **la Loi du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration** a introduit des durcissements des conditions d'accueil et renforcé une approche sécuritaire de la question migratoire - comme l'a relevé la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH)¹. En Europe, **le Pacte européen sur la migration et l'asile** - applicable à partir de juin 2026 - multiplie les mécanismes de contrôle et de surveillance aux frontières au détriment des droits fondamentaux des personnes exilées.

Ces mesures s'accompagnent d'une montée des positions radicales et critiques vis-à-vis de l'immigration et conduisent au renforcement des discours discriminants et sécuritaires, accentuant la polarisation de l'opinion publique. D'après des sondages et études Ipsos de 2023 et 2024, 55% des Français estiment que les immigrés ne font pas d'effort pour s'intégrer, 65% considèrent qu'il y a trop d'étrangers en France² et pour 46% des Français, l'impact de l'accueil de réfugiés aggrave le niveau de criminalité.³

Dans un contexte où la balance entre le respect des droits et libertés fondamentaux face aux intérêts propres des États tend vers une approche répressive et sécuritaire de la migration, conduisant la personne étrangère à être perçue comme une menace pour la société, **l'association Kabubu porte un message d'accueil et de solidarité, par l'inclusion et le vivre ensemble.**

1 Avis sur la loi du 26 janvier 2024 pour **contrôler l'immigration, améliorer l'intégration (A - 2024 - 7)** : <https://www.cncdh.fr/publications/avis-sur-la-loi-du-26-janvier-2024-pour-controler-limmigration-ameliorer-lintegration>

2 Sondage Ipsos « **Fractures françaises 2024 : une crise de confiance ?** » : <https://www.ipsos.com/fr-fr/fractures-francaises-2024-une-crise-de-confiance>

3 Etude Ipsos « **WORLD REFUGEE DAY Global attitudes towards refugees 2023** » : <https://www.ipsos.com/fr-fr/3-francais-sur-4-favorables-lidee-daccueillir-des-refugies>

Kabubu est né de la conviction qu'une société accueillante doit être la norme et que le sport a le pouvoir de rapprocher les personnes indépendamment de leur origine, foi, genre et milieu social.

Paris est élue Ville Hôte de Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, dans ce contexte surgit l'idée de créer une association engagée pour l'inclusion sociale et professionnelle des personnes exilées au travers du sport.

Kabubu part d'un principe simple : **la rencontre entre personnes exilées et locales est le premier pas pour construire une société accueillante**, le sport étant l'outil et l'instrument qui permet cette rencontre. Ainsi l'association **Kabubu - l'amitié par le sport est fondée le 31 janvier 2018.**

La mission de l'association se centre principalement autour de trois activités :

- favoriser la rencontre lors de séances de sport gratuites, ouvertes à tout le monde ;
- démocratiser l'accès à la formation professionnelle et accompagner vers l'emploi dans les métiers du sport ;
- sensibiliser tous types de public et structures autour de la migration et des enjeux de l'accueil au travers de la Fresque de la Migration.

Ces actions visent à briser les idées reçues sur la migration, montrer d'autres manières de vivre ensemble et contribuer à bâtir une société accueillante et solidaire.

L'association est présente en France, à Paris, Lyon et Strasbourg.

1480

personnes sensibilisées
par la Fresque en 2024

....

5000

participant.es à nos
activités sportives en 2024

....

60%

personnes exilées et 40%
locales sur nos activités

Les politiques migratoires et d'accueil françaises et européennes traduisent une approche de plus en plus sélective et répressive, qui assimile la migration à une menace pour nos sociétés. En criminalisant les personnes exilées et en mobilisant le registre de la peur dans le débat public, ces orientations fragilisent l'État de droit, compromettent le respect effectif des droits et libertés fondamentaux et occultent la réalité des parcours migratoires.

Nous constatons un sentiment d'insécurité croissant des participant.e.s de nationalité étrangère de l'association du fait des multiples stigmatisations et obstacles juridiques et administratifs renforçant les freins à une **insertion socio-professionnelle sereine**.

Nous pensons que les politiques d'immigration sont en dissonance avec la réalité de notre société dans laquelle les migrations vont s'accroître et seront à l'origine de multiples drames sur les routes migratoires ainsi que de situations de non-droit au sein des territoires d'accueil.

4 « L'État de droit garantit que toutes les autorités publiques agissent toujours dans les limites fixées par la loi, conformément aux valeurs de la démocratie et aux droits fondamentaux, et sous le contrôle de juridictions indépendantes et impartiales. » Source : https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/policies/justice-and-fundamental-rights/upholding-rule-law/rule-law/what-rule-law_fr



Nous demandons de garantir pleinement le respect d'un accueil digne et des droits et libertés fondamentaux des personnes exilées et de les prioriser dans l'agenda juridique et politique des pouvoirs publics. Kabubu demande la mise en œuvre de mesures concrètes garantissant une information objective sur le sujet de la migration, l'inclusion sociale par la pratique sportive, un apprentissage linguistique sans contrainte et le respect de l'égalité des chances dans l'accès aux services de santé et à l'emploi.

1. Nous demandons de promouvoir le sport pour l'inclusion des personnes exilées, de faciliter leur accès à la pratique sportive par la mise en œuvre de dispositifs de financement dédiés et de faciliter la reconnaissance des compétences professionnelles dans les métiers du sport acquises dans les pays d'origine.

Permettre l'octroi de licences sportives pour les personnes exilées, quels que soient leurs statuts sur le territoire, en informant les fédérations sportives, les comités régionaux et départementaux et les clubs qu'une pièce d'identité française, ou le bénéfice d'une protection internationale ne constituent pas des conditions nécessaires à la pratique du sport amateur dans un cadre officiel.⁵ Encourager les fédérations à **faciliter la procédure de transfert des sportifs et sportives migrants amateurs** possédant une licence sportive dans leur pays d'origine.

Déployer un Pass'Sport Inclusion pour les personnes exilées, en prévoyant la prise en charge forfaitaire des frais d'adhésion et licences en club afin de lever les freins financiers et de faciliter leur accueil au sein des structures sportives. Le **Pass'Sport Inclusion** peut être un dispositif à part entière ou bien consister à élargir les critères de prise en charge du Pass'Sport pour inclure les personnes primo-arrivantes dont demandeurs d'asile.

Financer l'accès à la pratique sportive dans les structures d'accueil dont les CADA et centres d'hébergement, en soutenant la mise en place d'activités sportives adaptées et régulières, pour lutter contre l'isolement, favoriser le bien-être, la cohésion et l'inclusion des résident.es.

Reconnaître les diplômes et compétences sportives acquis à l'étranger, en permettant aux personnes exilées de faire valider en France leurs compétences professionnelles acquises dans leur pays d'origine.

Accompagner la pratique sportive, levier essentiel d'entretien de sa santé physique et mentale, **d'une prise en charge médicale immédiate et adaptée** dès l'arrivée sur le territoire français des personnes exilées. **Attribuer des moyens suffisants pour l'interprétariat et la médiation en santé** pour assurer un accompagnement humain, digne et personnalisé.

⁵ Le Code du sport ne prévoit aucune restriction légale fondée sur la nationalité ou le statut administratif pour la délivrance d'une licence dans un cadre amateur. Le document d'identité exigé peut être celui du pays d'origine, ou une attestation d'identité.

2. Nous soutenons l'accès à la pratique sportive pour toutes et tous, sans discrimination de genre, d'origine, de conviction, d'orientation politique ou sexuelle et plaidons pour généraliser des activités sportives inclusives qui respectent les différences culturelles et contribuent à démocratiser l'accès au sport.

Refuser toute interdiction liée au port du voile pour les femmes dans le sport, en incluant, notamment, la possibilité d'accéder aux bassins et pratiquer la natation en burkini, afin de garantir l'égalité d'accès à toutes les disciplines sportives, quelles que soient leurs convictions religieuses ou culturelles.

Former les professionnels du sport à l'interculturalité et aux spécificités d'une animation sportive adaptée à un public non francophone par l'introduction de modules spécifiques dans les formations universitaires et professionnelles préparant aux métiers de l'animation sportive.

Renforcer l'organisation de campagnes de sensibilisation contre les discriminations dans le sport, en mettant l'accent sur celles fondées sur le genre, pour démocratiser l'accès au sport et promouvoir un environnement inclusif et respectueux pour toutes et tous.

3. Nous demandons que la formation linguistique soit accessible à tou.te.s et que la régularité du séjour en France ne soit pas conditionnée par la réussite d'un examen de français.

Proposer systématiquement des formations de français langue étrangère gratuites, accessibles et encadrées par des formateur.ice.s en présentiel afin de garantir un apprentissage adapté aux besoins des publics. Le format en présentiel permet une meilleure adaptation pédagogique, renforce la qualité des interactions, réduit les inégalités d'accès et d'apprentissage liées au numérique et contribue à lutter contre l'isolement pendant le parcours d'insertion.

Décorrélér l'obtention et le renouvellement d'un titre de séjour à la réussite d'un examen de français et s'appuyer sur l'apprentissage de la langue comme outil d'inclusion et non de stigmatisation des personnes étrangères.

4. Nous réclamons une information objective sur la migration ainsi que l'arrêt de la stigmatisation et de la criminalisation des personnes exilées

Inciter les médias à prendre connaissance de la Charte de Marseille et les encourager à y adhérer afin que la couverture des questions migratoires par les journalistes soit plus éthique, plus rigoureuse et plus respectueuse.

Nous demandons une attention accrue de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) sur le narratif associé à la question migratoire et notamment sa vigilance sur le respect de la déontologie de l'information et des programmes, de la dignité humaine, de la lutte contre les discriminations et l'honnêteté de l'information en tenant compte des alertes sur le sujet et en sanctionnant tout discours haineux et amalgamant la migration à la criminalité, à l'insécurité ou à tout autre type de notion dégradante.

Nous exigeons un traitement objectif de l'information autour de la migration affranchie de tout discours sécuritaire et d'amalgame entre la notion de **menace à l'ordre public et les populations migrantes** qui contribue à les criminaliser, compromet leur inclusion et nourrit les discours et mesures discriminatoires à leur encontre.

5. Nous demandons un accès accéléré à la formation professionnelle et à l'emploi des personnes exilées dont les publics demandeurs d'asile.

Introduire la possibilité pour les demandeurs d'asile de solliciter une autorisation de travail et de bénéficier de formations professionnelles dès le dépôt de leur demande afin de faciliter leur accès au marché du travail et leur inclusion professionnelle.

Simplifier et accélérer les procédures de reconnaissance et validation des compétences et diplômes étrangers y compris dans les métiers réglementés tels les métiers du sport.

Former en nombre des conseillers spécialisés dans l'accompagnement des personnes exilées au sein des services publics de l'emploi notamment dans les agences France Travail et Missions Locales pour centraliser et partager une information claire et adaptée aux publics en lien avec les agences AGIR.

Étendre et financer les dispositifs de formation et d'accompagnement des personnes exilées pour ouvrir leurs droits, connaître les règles essentielles du droit du travail et s'approprier des spécificités des codes professionnels en France, accéder aux bons réseaux et canaux d'information et ainsi accéder aux offres d'emploi et opportunités disponibles sur le marché du travail.

Étendre et financer les dispositifs de formation et d'accompagnement des recruteurs par les structures publiques, les référents diversité et associations pour démystifier les démarches administratives d'embauche, l'application d'une démarche d'onboarding centrée sur l'interculturalité, la lutte contre les discriminations et les préjugés et l'adaptation des supports de communication internes.

**Vous êtes une structure engagée sur l'un de ces sujets
et souhaitez vous impliquer à nos côtés ?**

Contactez Simoné Etna, co-directeur de l'association à
l'adresse suivante : simone@kabubu.fr



www.kabubu.fr

